

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU SALAIRE DE RÉFÉRENCE (*)

(*) Salaires reconstitués en cas d'arrêt de travail

EUROS

ANNÉE	MOIS	SALAIRES BRUTS DES 12 MOIS PRÉCÉDANT L'ARRÊT (à l'exclusion des primes et gratifications) 1	PRIMES ET GRATIFICATIONS BRUTES VERSÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE 2	SALAIRES NETS DES 12 MOIS PRÉCÉDANT L'ARRÊT (à l'exclusion des primes et gratifications) 3	PRIMES ET GRATIFICATIONS NETTES VERSÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE 4
TOTAL		TOTAL 1 =	TOTAL 2 =	TOTAL 3 =	TOTAL 4 =
		TOTAL 1 + 2 =		TOTAL 3 + 4 =	

NOTA : Joindre toutes les pièces justificatives :

- décomptes de prestations Sécurité sociale ou autre régime,
- certificat médical détaillé *
 - { quelle que soit la durée de l'arrêt pour les non salariés,
 - { en cas d'arrêt supérieur à 30 jours pour les salariés,
 - constats amiables.

Fait à, le / /

Signature ou visa employeur

* A retourner sous pli confidentiel à l'attention du Médecin Conseil